

Les crédits

Évidemment, comme je le disais ce matin, il devrait expliquer comment le ministère peut dire, d'une part, que nous devons accorder des allocations aux étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles afin de nous conformer au droit de la mer, tout en affirmant, d'autre part, que nous n'avons aucun pouvoir sur les stocks transfrontaliers parce les 60 pays n'ont jamais ratifié la Convention sur le droit de la mer pour lui donner force de loi.

J'espère que le ministre saura expliquer cela demain à ces jeunes étudiants brillants de la faculté de droit. D'après ce que je comprends, ils pourront poser des questions au ministre immédiatement après son allocution.

La situation est très claire. Les Canadiens ne peuvent pêcher parce que le gouvernement dit qu'il n'y a pas de poisson à l'intérieur de la zone de 200 milles. S'il n'y en a pas, c'est essentiellement parce que les étrangers le capturent à l'extérieur de cette zone. Mais cela n'empêche pas le gouvernement canadien de leur accorder des quotas de morue dans les zones 2G et 2H ainsi que dans la zone 3NO située au large de la circonscription du ministre. Il y a deux ou trois semaines, il a accordé des quotas de thon à des navires japonais. Il a accordé des quotas de calmar au large de la Nouvelle-Écosse, d'autres de maquereau au large de la baie Sydney. Au dire du ministre et du ministère, les espèces allouées sont sous-exploitées au Canada. Les seules espèces sous-utilisées au Canada depuis que nous avons un gouvernement conservateur, ce sont les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson de l'est du Canada.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue de Gander—Grand Falls. Bien avant de devenir député, j'observais ses faits et gestes, je suivais ce qu'il faisait pour l'industrie de la pêche, et je puis dire que, tout comme mes concitoyens de Terre-Neuve et de toute la région de l'Atlantique, j'éprouve un grand respect pour le député, qui est bien plus qu'un héros populaire: il est un grand défenseur de la cause des pêches à Terre-Neuve. Je le félicite donc de son très solide exposé.

Tant à la période des questions que pendant ses exposés, le député nous a parlé en long et en large d'un sujet fascinant, les espèces prétendument sous-utilisées qui sont prises au Canada et exportées vers d'autres pays pour y revenir ensuite comme produits transformés beaucoup plus chers, au grand dam des pêcheurs et des travailleurs en usine. Ces produits reviennent au Canada,

si bien que nous devons acheter le poisson que nous ne pouvons capturer à cause de ce fameux droit de la mer.

La question me fascine. Le député pourrait-il nous parler encore quelques minutes de cet aspect du problème affreux de la surpêche étrangère?

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le député a tout à fait raison. Pendant qu'il parlait, je me suis imaginé ce que pensaient les hommes d'équipage de palangriers ici à Ottawa aujourd'hui. On sait que les Japonais viennent tout juste de recevoir sept permis de pêche au thon pour gros navires. Le thon rouge est une espèce menacée aujourd'hui dans l'Atlantique nord-ouest. Les Japonais ont eu droit à des quotas cinq fois supérieurs à ceux qui ont été attribués aux pêcheurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse dans notre zone de 200 milles.

Dans la zone 3M, cette grande zone de frai qui a pour nom Bonnet flamand et qui se situe à l'extérieur de la zone de 200 milles, le gouvernement du Canada a levé le moratoire l'an dernier, pour la première fois depuis des années, et a accordé aux pêcheurs étrangers des quotas de 12 900 tonnes, alors que les Canadiens n'en ont eu que 100.

Une voix: Mince!

M. Baker: Je ne dis pas que le Canada aurait dû obtenir le quota de 12 900 tonnes. J'estime plutôt que personne n'aurait dû recevoir de quota dans cette zone de frai.

Voici ma réponse à la question du député: si on examine les données des douanes, on constate que les quotas attribués ont trait à des espèces sous-utilisées dans notre zone de 200 milles. Ces mêmes espèces sont importées de pays à qui nous attribuons des quotas dans notre zone de 200 milles, de pays qui violent la loi à l'extérieur de la zone. Nous leur achetons aussi leur poisson qu'ils viennent pêcher au Canada. De la Corée et du Chili, nous importons de la morue pêchée dans nos eaux. En fait, nous importons tellement de poisson qu'au cours des huit derniers mois, nous avons importé de pays de la CEE le tiers de tout le poisson que nous leur exportons.

Je conclurai sur ceci. Nous importons même de quatre pays auxquels nous accordons de l'aide financière. Nous leur achetons du poisson qu'ils sont venus pêcher ici. La situation s'est aggravée à ce point.

Le ministre pourrait peut-être y penser et décider d'interdire l'importation de morue de pays comme la Corée ou le Chili.